

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 27 juin 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	20 juin 2022	20 juin 2022
23	18	18 + 1		

Délibération n° 2022DE06-0046 : L'îlot Vacances – demande de subvention exceptionnelle

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 27 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean-François MALTERRE, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.

Membres absents représentés : Jean-Yves BOUCARD (donne pouvoir à Martine LLEU).

Secrétaire de séance : Jean-François MALTERRE.

Durant l'année scolaire 2021-2022, une douzaine de jeunes, adhérents à L'îlot Vacances ont programmé un séjour du 17 au 23 juillet 2022 aux « Domaines des Brasses ».

Le montant global de recherche de financement est de 3 600.00 €.

Des aides sollicitées auprès de la CAF et de le Communauté de Communes Aunis Sud ainsi que différentes actions dont des ventes de tartiflettes leur ont permis de réunir la somme de 1 390.00€.

Une participation sera demandée aux familles.

L'association demande une subvention exceptionnelle de 500.00 € pour boucler leur budget et permettre d'alléger le poids financier de ce séjour aux familles.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Donne** acte au rapporteur des explications entendues ;
- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'îlot Vacances à hauteur de 42 € par enfant participant au séjour **et** domicilié sur la Commune de Saint-Pierre-la-Noue,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091 – 20220627 – 2022DE06-046 _____ DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>01</u> / <u>07</u> / 2022
Rendu exécutoire le <u>01</u> / <u>07</u> / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 30 juin 2022.

Le Maire,

Walter GARCIA

